Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 1 (1970-1971)

Heft: 9: La chronique de madame pratique

Rubrik: Chronique AVS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique



Confédération

Rentes complémentaires!

Les gens du 3° âge connaissent l'AVS parce qu'elle leur verse chaque mois une rente plus ou moins élevée. Ils ignorent malheureusement encore trop souvent l'existence, parallèlement, de rentes complémentaires, qui peuvent améliorer leur ordinaire de sensible façon.

D'emblée, une distinction. Les rentes complémentaires de l'AVS ne sauraient être confondues avec les prestations de l'Assistance publique.

Les secondes, en effet, se remboursent au décès du bénéficiaire, pour autant, cela va sans dire, qu'il laisse de la fortune, sous une forme ou sous une autre.

Les premières, au contraire, sont acquises une fois pour toutes, même si leur versement doit durer des années. Sauf, cela va aussi sans dire, si elles ont été « touchées » à tort, comme cela arrive parfois. La requête, en pareil cas, n'a pas été remplie en toute bonne foi et l'on a sciemment laissé de côté des éléments qui devaient être pris en considération. Mais, soulignons-le, la plupart du temps, les demandes de rente complémentaire ne transgressent pas la vérité.

UN GRAND PRINCIPE

La rente complémentaire veut garantir aux personnes de plus de 65 ans — ou de 62 ans si elles sont de sexe féminin — un minimum vital. Il ne nous appartient pas de dire si ce minimum peut être ainsi qualifié ou s'il ne représente qu'une portion plus ou moins faible de ce qui devrait l'être. Notre rôle se borne à faire état de ce qui est, tout bonnement, et non de discuter du bien-fondé — ou non! — de certaines décisions. En nous limitant à ce qui est, il y a déjà beaucoup à dire. Et à inculquer à nos « aînés ».

Ce minimum vital, quel est-il?

La loi fédérale du 9 octobre 1970 le fixe entre fr. 4200.— et 4800.— pour les personnes seules, entre fr. 6720.— et 7680.— pour les couples, entre fr. 2100.— et 2400.— pour les orphelins, étant entendu qu'il est du ressort des cantons de décider s'ils veulent se limiter au palier inférieur ou s'ils préfèrent d'entrée de cause admettre le maximum. Ou même encore le dépasser, ce qui leur est possible. Sur le plan romand, la tendance est à la générosité la plus large, le canton de Vaud, par exemple, appliquant sans autre les limites fédérales maximum. Et d'autres avec lui.

UN GRAND PRINCIPE, MAIS...

Forts de ce qui précède, nombre de nos lecteurs seraient donc enclins à conclure qu'ils n'ont pas droit à une prestation complémentaire puisque leur revenu, en couple, dépasse par exemple fr. 9000.— ou 5600.— pour une personne seule.

Ce serait là commettre une erreur grossière. La loi, en effet, prévoit des allègements de parcours d'un intérêt évident, que nous aurons l'occasion d'énumérer dans notre prochaine chronique.

Pour le moment, il nous incombe de battre le rappel des « aînés » pour qu'ils s'intéressent de près à la question. De battre le rappel de ceux qui n'ont jamais songé à requérir une rente complémentaire, comme le rappel de ceux qui s'en sont vu refuser une dans un passé récent. Arrêtons-nous à ces derniers pour leur expliquer que la situation a évolué. Et considérablement même depuis 1969.

Le 1^{er} janvier de cette année-là, ensuite de la 7^e révision de l'AVS, la loi fédérale prévoyait une limite de revenu maximum pour une personne seule de fr. 3900.— et de 6240.— pour un couple. En reconnaissant des déductions d'un certain montant à différents titres.

Il est donc fort possible que plusieurs requérants aient reçu une réponse négative à leurs démarches à ce moment-là parce qu'ils bénéficiaient d'un revenu supérieur au plafond admis. Tant mieux pour eux, évidemment.

Mais ces mêmes requérants, aujourd'hui, eu égard aux modifications de la loi intervenues sur le plan fédéral — et, du même coup, sur le plan cantonal — seraient bien inspirés de présenter aux organes de l'AVS une nouvelle demande, que l'on s'empressera sans doute d'honorer dans de nombreux cas.

Ces démarches, chaque bénéficiaire potentiel d'une rente complémentaire AVS doit les entreprendre à titre personnel. Sans attendre qu'un agent AVS quelconque en prenne l'initiative. Son rôle n'est pas de provoquer des requêtes, mais de les enregistrer ou de conseiller ses interlocuteurs en passe de les lui soumettre. Autrement dit, ce n'est pas « automatique ». On doit le comprendre : les organes de l'AVS ignorent la situation financière exacte de leurs rentiers et ils ne peuvent les inviter à remplir des formules de rente complémentaire de leur propre initiative. Les rentiers AVS, de leur côté, sont censés ne pas ignorer la loi, Ce grand principe du droit suisse a plus que jamais sa raison d'être dans leur domaine « privé ».

Que nos lecteurs, aujourd'hui, commencent à se demander quels sont leurs revenus exacts. Quand ils en auront réuni les différents éléments, nous leur montrerons comment on les traite d'une façon précise, en même temps que nous leur parlerons des déductions qu'ils peuvent légalement subir.

Paul-Armand Olivier

Logements pour tous!

Vaud

Oui, mais...

Chose promise, chose due. En l'occurrence, chose tenue! Dans notre dernier numéro, nous répondions à une aimable lectrice se plaignant de la politique du logement à Lausanne, que nous nous livrerions à une enquête sur cet épineux sujet. Nous l'avons fait en toute honnêteté, sans vouloir ménager qui que ce soit.

Pénurie généralisée

Lausanne est une ville qui, au point de vue social, soutient la comparaison avec n'importe quelle autre cité du pays. En 1970, 1020 logements ont été construits, dont 156 avec l'appui des pouvoirs publics et 864 sans cet appui. 306 logements ont été démolis. L'accroissement net des logements lausannois a donc été, l'an passé, de 714, ce qui est modeste, mais ce qui s'explique par les mesures antisurchauffe.



La qualité de l'acier a un peu baissé ces derniers temps!

(Cosmopress)

Il est donc exact de parler de pénurie. Une pénurie généralisée qui n'est pas spécifique à Lausanne. Partout, le nombre des appartements disponibles s'amenuise chaque année. La seule offre est celle d'appartements à vendre, domaine inaccessible à la grande majorité des citoyens. Là, nous quittons le social.

Revenons-y. En 1970, les milieux responsables se sont efforcés d'encourager la construction de logements et de maintenir une certaine protection des locataires contre les résiliations abusives et les trop fortes hausses de loyers. Chose profondément regrettable: l'initiative pour le « Droit au logement » a été repoussée par le peuple le 27 septembre 1970, par 359.000 voix contre 344.000... Ce fut un grave échec pour les locataires. Il convient de le rappeler.

Revenons à nos préoccupations.

Politique sociale

Nous disons, au début de cette enquête, que la Municipalité de Lausanne pratique, en matière de logement, une politique sociale. C'est ainsi qu'elle dispose d'un « crédit en blanc » qui l'autorise à acheter des terrains sans avoir à en référer au législatif, ce qui permet d'éviter les surenchères et la spéculation foncière. Ces terrains sont destinés à la construction d'habitations et à l'industrie, la commune restant propriétaire desdits terrains qu'elle met à disposition, presque toujours gratuitement, pour une durée variable qui est en général de 70 ans. Il faut aussi souligner une prise en charge d'intérêts hypothécaires par la commune, le canton et, dans certains cas, la Confédération; prise en charge qui peut aller jusqu'à 30 %.

A signaler aussi cette véritable régie autonome créée par la municipalité sous l'étiquette du « Logement salubre », société privée dont les membres du Conseil sont désignés par l'exécutif communal, et qui s'occupe d'environ 1300 logements à prix très modérés.

Ces exemples prouvent que nos autorités sont, socialement parlant, conscientes des nécessités actuelles et qu'elles s'en préoccupent activement. Il ne faut pas les confondre avec les gérances privées dont le but évident est de gagner de l'argent. Il y a là un malentendu qu'il est juste de dénoncer.

Les coopératives d'habitation

Autre domaine social par excellence: les coopératives d'habitation. En Suisse, on en dénombre 420 à but d'utilité publique, qui groupent 75.000 logements. La Coopérative d'habitation de Lausanne s'occupe à elle seule de quelque 1100 logements de 1 à 5 chambres, répartis dans 15 groupes d'immeubles. Cette coopérative a été fondée en 1920. Elle compte plus de 2500 sociétaires. Son directeur, M. Ernest Henry, nous a fait part de quelques considérations qu'il est bon de méditer.

« Il y a, nous a-t-il dit, suffisamment de logements subventionnés, dits «à loyers bas», mais une bonne partie des locataires ne remplissent plus les conditions d'occupation. Ces conditions sont de deux ordres:

- 1. plafond des salaires et de la fortune selon le barême cantonal;
- degré d'occupation du logement. Une personne seule a droit au maximum à deux pièces. Trois personnes à trois pièces, quatre personnes à quatre pièces, etc.
 Un exemple: une personne seule disposant de Fr. 8950.— par année a droit à un logement jusqu'au prix de Fr. 1260.—. Mais si elle occupe un appartement dont le loyer annuel est de Fr. 1260.— et si elle gagne Fr. 10.000.—; elle n'y a plus droit, en principe.

» Les autorités ont le devoir de veiller à l'application de ce barême. Elles le font avec humanité. Mais si le dépassement est trop important, l'intéressé doit démé-



Une des belles réalisations de la Société coopérative d'habitation Lausanne, au chemin de la Suettaz à Prilly. Ces immeubles sont subventionnés, soumis à la loi cantonale sur le logement. Deux pièces au 2e étage coûtent Fr. 122.— + 25.— de chauffage soit Fr. 147.—. Deux pièces au 4e étage coûtent Fr. 153.—, chauffage compris. Immeubles avec ascenseur.

nager ou payer un supplément de loyer. Les logements subventionnés se répartissent en plusieurs catégories: ceux à caractère social, et les HLM ou, comme à Genève, les HLI (habitations à loyers intermédiaires). »

Cela précisé, qu'en est-il de la politique du logement des personnes âgées à Lausanne?

Pas de ghettos!

Certains milieux sont avec raison opposés aux immeubles entièrement réservés au Troisième Age. Ce ne sont souvent que de tristes ghettos. A cette formule, l'opinion préfère l'incorporation des personnes âgées dans la société. Les aînés aiment la présence de la jeunesse et la jeunesse ne peut que bénéficier de l'expérience des aînés. La politique lausannoise tend de plus en plus à répartir le Troisième Age dans des bâtiments occupés par des familles.

- Vous travaillez donc en étroite collaboration avec l'Office du logement ? avons-nous demandé à M. Ernest Henry.
- C'est exact en ce qui concerne les immeubles bénéciant d'un appui des pouvoirs publics. Mais nous sommes indépendants pour les autres immeubles. Nous nous efforçons, avec ou sans l'appui des autorités, de mettre sur le marché un nombre aussi grand que possible d'appartements à des conditions plus favorables que celles pratiquées sur le marché du logement, et à qualité égale. Nous luttons contre la pénurie de logements et contre les loyers abusifs.
- » Il est intéressant de préciser certains chiffres qui illustrent le caractère d'utilité publique de la Société coopérative d'habitation. Au chemin du Boisy, la société possède 198 logements dont les prix varient de Fr. 154.— pour une pièce avec coin à manger, à Fr. 403.— pour quatre pièces avec coin à manger, chauffage non compris.

» La coopérative étant une société, il faut en être membre pour bénéficier de ses avantages. Et pour être membre, il faut souscrire au moins une part de Fr. 300.— qui peut être libérée en l'espace de deux ans. »

Municipalité, Société coopérative d'habitation, gérances... Rendons à César ce qui lui revient, et évitons toute confusion. Il y a, chez nous comme ailleurs, des abus scandaleux, des situations douloureuses. Mais il est injuste de s'acharner à en rendre responsables les pouvoirs publics.

Cette justice rendue, il n'empêche que le logement constitue une des préoccupations essentielles des gens modestes, des personnes âgées en particulier. Tout ne va pas chez nous pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pour juger sainement d'un cas déterminé, il faut faire la part des choses. Le contrôle des prix n'existant plus, la spéculation a beau jeu et les abus sont fréquents. C'est pourquoi *Aînés* ne cessera d'applaudir à toutes les initiatives à caractère social indiscutable.

Valais moderne et

Valais

Troisième Age

« On fait beaucoup pour la jeunesse pour qu'elle vienne renforcer l'économie. On ne peut pas laisser de côté ceux qui ont contribué à créer ce qui existe. Le Troisième Age a droit à la reconnaissance du pays. »

Ainsi débuta l'entretien que nous avons eu à Sion avec le conseiller d'Etat Guy Genoud, chef du Département valaisan de l'Intérieur. Un département lourd, puisqu'il est aussi celui de l'Economie publique.

Un fait est certain: M. Guy Genoud attache une importance primordiale au bien-être des personnes âgées et encourage à toutes les réalisations nouvelles dédiées au Troisième Age.

Une révolution économique

Le Valais est un pays moderne dans lequel l'économie a fait un bond spectaculaire au cours de ce dernier quart de siècle, notamment grâce à une industrialisation qui a insufflé une vie nouvelle à ce très beau canton. Cette révolution économique, source d'équilibre, est naturellement placée sous le signe de la jeunesse. Mais le Valais n'oublie pas ses aînés pour autant, ceux qui « ont contribué à créer ce qui existe ».

Le conseiller Genoud brosse un tableau des réalisations valaisannes pour le Troisième Age: « Nos maisons de repos et nos homes mettent environ 800 places à la disposition des personnes âgées. Les maisons de repos sont situées à Leuk-Susten, Sierre, Sion, Chamoson, Martigny, Montagnier et Monthey. Sion possède deux homes: la Résidence Saint-Pierre et le Foyer Sainte-Catherine. L'Etat du Valais se borne à subventionner les constructions et rénovations à raison de 30 % (20 % du Département de l'Intérieur, 10% de la Santé publique). L'exploitation est gérée par des religieuses ou des associations de communes et bourgeoisies. Autrefois, comme partout ailleurs, c'était chez nous l'époque des tristes asiles avec chambres à plusieurs lits, où le confort était très relatif. C'est de l'histoire ancienne. Actuellement, nous pratiquons une décentralisation par la construction de homes modernes de grandeur moyenne dans toutes les régions du canton.

Vingt millions

« Notre programme de constructions pour le Troisième Age, de 1970 à 1974, prévoit une dépense d'environ 20 millions de francs. Le Foyer Saint-Joseph à Sierre et la Maison de repos de Monthey sont achevés. Le très moderne Castel Notre-Dame, à Martigny, résidence modèle, est presque achevé et déjà en partie occupé. Il accueille toutes les classes sociales sans aucune discrimination. La maison de repos « Riond-Vert » à Vouvry et la maison de retraite de Steg, sont en construction. Nous avons d'autres projets qui sont en voie de concréti-



M. Guy Genoud, conseiller d'Etat valaisan.

sation: la rénovation de la grande maison de Leuk-Susten; des maisons de repos à Lens, à Saint-Maurice, à Sion, à Brigue... »

Le Valais ne dort pas! On y travaille avec sérieux au bien-être des aînés. Le chef du Département de l'intérieur précise: « Toutes les constructions en cours sont prévues avec chambres à un lit, individuelles. Des chambres à deux lits sont naturellement prévues pour les couples et les personnes désireuses de vivre à deux. Mais les chambres-dortoirs sont définitivement bannies. En règle générale, les homes sont conçus pour recevoir 50 à 70 personnes. Il ne s'agit plus du tout d'asiles au sens traditionnel du mot, mais d'institutions modernes et des plus confortables. »

M. Guy Genoud conclut: « Pour la partie romande du canton, les besoins sont presque complètement couverts. Dans la partie alémanique, il faut encore susciter des initiatives. En Valais, les problèmes se posent autrement qu'ailleurs, notamment en raison de l'étendue du territoire et du mode de vie dans les vallées. Dans les villages, les habitants sont souvent propriétaires de leurs demeures. Ils y vivent en famille: le culte de la famille existe encore en Valais. Les personnes âgées aiment à rester le plus longtemps possible dans leur village... Cela explique notre politique de décentralisation... »

Valais moderne. Nous en parlerons souvent, par le texte et par l'image.

Les centres de conseils et d'information du Valais

Des centres de conseils et d'information ont été ouverts à Sion, Sierre, Martigny, Saint-Maurice et Monthey, avec des heures hebdomadaires ou mensuelles de consultations dont les horaires sont les suivants:

Sierre, centre principal: consultations tous les lundis et jeudis, de 14 h. 30 à 16 h. 30 — 15, rue des Marais, 1^{er} étage, tél. 027/5.26.28

Sion: Consultations tous les lundis de 16 h. à 18 h. — 3, rue du Vieux-Moulin, 1er étage, tél. 027/2.24.67

Martigny: Consultations le 1^{er} mardi de chaque mois de 9 h. à 11 h. — 8, rue du Bourg, 1^{er} étage, tél. 026/2.30.31 Saint-Maurice: Consultations le 3^e mardi de chaque mois de 14 h. 30 à 16 h. 30 — hospice Saint-Jacques, tél. 025/3.73.33 Monthey: Consultations le 3^e mardi de chaque mois de 9 h. 30 à 11 h. 30 — bâtiment Services industriels, 1^{er} étage,

tél. 025/4.39.72. Ces centres sont de plus en plus fréquentés par les personnes âgées.

Les cas traités sont en général d'ordre financier, moral, administratif, avec renseignements sur les rentes AVS, PC, remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques, orientations diverses, admissions dans les maisons de repos, homes, etc.

Visites à domicile

De nombreuses visites sont faites à domicile, sur demande des intéressés ou de tierces personnes.

Vacances

En 1970, une semaine de vacances, organisée pour le Valais dans le canton de Neuchâtel, au Centre du Louverain, a démontré que ce séjour pilote avait réellement répondu à un besoin.

Beaucoup d'amitié entre les personnes du troisième âge a été déployée pendant cette semaine passée en commun; amitié qui ne s'est pas ternie depuis la fin des vacances puisqu'il a été constaté que nombreuses étaient les personnes restées en contact après ce séjour, contact qui s'est traduit par des invitations à domicile, rencontres, sorties, etc. De ce séjour pilote, il a été déduit que ces vacances étaient une bénéfique prévention sociale contre l'isolement.

Pour 1971, sur le plan romand, 6 séjours de vacances sont organisés par Pro Senectute, dans différents endroits: Adriatique, Tessin, Neuchâtel, Jura, Glion-sur-Montreux. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de chaque centre d'information et de conseils de Pro Senectute.

Gymnastique

La gymnastique pour personnes âgées s'est développée d'une façon réjouissante en Valais. Les cours sont hebdomadaires et ont été introduits dans les endroits suivants: Sion, Chamoson, Ardon, Vétroz, Vouvry, Bagnes, Ayent, Savièse, Sierre, Chippis, Monthey, Saint-Léonard, Saint-Maurice, Fully, Noës, Vernayaz, Bramois.

L'horaire hebdomadaire des cours de gymnastique peut être obtenu au bureau Pro Senectute, 15, rue des Marais, à Sierre, tél. 027/5.26.28 — réponse au téléphone le jeudi et le lundi. Cette gymnastique très appréciée est non seulement bienfaisante physiquement, mais elle permet de vaincre l'isolement. De nouveaux cours seront introduits dans différents endroits dès l'automne 1971.

Clubs Aînés

G.

Des Clubs d'aînés ont été créés dans différents endroits: Sion, Sierre, Ardon, Vétroz, Martigny. Ces clubs organisent des rencontres et des sorties mensuelles. Ils sont dirigés par un petit comité. Tous renseignements peuvent être obtenus au bureau Pro Senectute, à Sierre, 15, rue des Marais, tél. 027/5.26.28, les jeudis ou lundis.

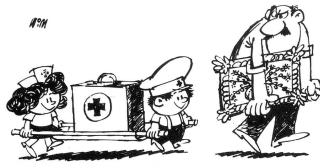
Autres loisirs

Des soirées et après-midi récréatifs ont également été organisés en périodes de fin d'année, de Carnaval, et de Pâques. Ces instants récréatifs connaissent une nombreuse participation de personnes dont la moyenne d'âge oscille entre 70 et 75 ans.

Anniversaires et jubilés

Sur signalement, les jubilés et anniversaires de 80, 90 et 100 ans sont fêtés comme ils le méritent, de façon tangible.

Olga Robyr, assistante Pro Senectute.



(Cosmopress)

Sentiers valaisans

On croit toujours que plus un canton est éloigné des grands centres, plus il est à la remorque du progrès. Cette affirmation n'est en tout cas pas valable dans le Valais, notamment en ce qui concerne l'animation des loisirs des personnes âgées.

Ainsi, le Bas-Valais comporte des clubs qui, s'ils ne sont pas très nombreux, groupent du moins un grand nombre de « seniors ».

Et c'était à la sortie du club de Martigny que nous assistions ce 28 juillet passé. Départ en car, direction Chamoson, but de la promenade.

La « Colline aux oiseaux » est un coin charmant où un patron plein d'humour, accordéoniste de surcroît, sut accueil-lir gentiment avec sa « renifle » nos cent aînés qui ne semblaient pas dépaysés du tout.

L'après-midi se passa fort agréablement à manger, boire et danser. Petites saucisses, fromage, fendant se mêlaient fort bien aux chansons et aux histoires racontées avec cet accent valaisan si savoureux. Et quand on parle d'un appétit valaisan pour décrire un solide casse-croûte, je vous assure que ce n'est pas de la légende!

Merci aux animatrices: Mlles Olga Robyr, assistante sociale de Pro Senectute, Arlettaz et Spagnoli, responsables du club de Martigny, Me Germanier et... Tip-Top, le patron accordéoniste de la « Colline aux oiseaux ».

Pourquoi l'aide ménagère ?



Nombreux sont nos aînés qui, âgés, voire très âgés, peuvent encore fort bien rester dans leur appartement et vivre d'une manière indépendante.

Toutefois, certaines de leurs tâches, sur le plan ménager, deviennent difficiles à assumer. De plus, leur état de santé nécessite parfois certains soins simples.

C'est pourquoi le développement des services d'aide ménagère à la vieillesse s'est révélé indispensable.

Par mesure de rationalisation, il a été décidé d'utiliser au maximum les structures constituées principalement par les services d'aide familiale, dont il a fallu cependant renforcer les effectifs en recourant aux services de personnes de bonne volonté disposées à consacrer régulièrement quelques heures à ce travail social.

Qu'est-ce qu'un service d'aide familiale (SAF)

Le Service d'aide familiale a pour but de mettre à disposition de la mère de famille momentanément dans l'embarras, une collaboratrice compétente qui, avec elle ou à sa place, soigne les enfants et assume les travaux habituels de la maison.

Les SAF viennent également en aide, selon leurs possibilités, aux personnes âgées, isolées ou malades.

Organisation de l'aide ménagère pour personnes âgées

- La responsable du SAF reçoit les demandes d'aide que lui adressent les particuliers, les hôpitaux, les paroisses, les services sociaux, etc.
- Elle désigne, dans chaque cas, l'aide ménagère qui devra apporter son concours.
- Elle la renseigne sur la situation des personnes chez qui elle devra intervenir et la conseille en cas de difficultés particulières

Que peut être appelée à faire l'aide ménagère?

- L'entretien de l'appartement,
- les repas et les courses,

les savonnages et repassages, des soins simples,

certaines tâches difficiles à entreprendre par une personne âgée (par ex.: laver les vitres, ranger les rayons supérieurs d'une armoire, etc.).

Que ne fait-elle pas?

En règle générale, l'aide ménagère ne se charge pas des grandes lessives ni des grands travaux de nettoyage.

Qui peut être aide ménagère?

Toute personne disposée à donner un minimum de 6 heures par semaine à ce travail social.

Formation

Un bref cours d'information permet à l'aide ménagère de se familiariser avec sa tâche et d'acquérir certaines notions indispensables dans les domaines:

- de la psychologie du vieillard,
- des soins médicaux à domicile,
- du secret professionnel qu'elle est tenue de respecter.

Tous renseignements peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Service d'aide familiale du Littoral, Mlle G. Menzel, Av. du 1er-Mars 2, 2000 Neuchâtel. Tél. 038/25.25.40.

Service d'aide familiale, Mme F. Corbellari, Numa Droz 125, 2300 La Chaux-de-Fonds. Tél. 039/22.16.41.

Communications-Rappel

Gymnastique du troisième âge: reprise des cours, semaine du ler septembre aux jours et heures habituels.

Club de loisirs « La joie du lundi »

Reprise des activités le lundi 27 septembre 1971 à 14 h. 30 au Théâtre de Neuchâtel: Assemblée générale.

Un programme sera adressé aux personnes s'étant acquittées de leur cotisation annuelle de Fr. 5.— (chèques postaux 20-9434).

Cachottiers, mais efficaces

A La Chaux-de-Fonds, on ne s'embarrasse pas de grandes déclarations d'intentions dans les journaux; on agit sans bruit... mais on agit avec efficacité.

Preuve en est cette « Boutique Aînés » qui va s'ouvrir dans la ville des chronomètres. Elle fournira vêtements et chaussures à sa clientèle AVS, cela à des prix plus que raisonnables.

Tout comme au journal Aînés, il ne s'agira en aucun cas de faire du bénéfice sur le dos des personnes âgées.

Simplement, les initiateurs veulent offrir aux aînés qui désirent légitimement rester habillés au goût du jour, des modèles qui ne sortent pas de chez Dior et qui satisferont toutes les tailles, de la taille-baobab à la taille-piquet-de-poulailler.

Pour des renseignements plus précis, attendons le 1er septembre, jour de l'inauguration officielle.

Un sujet de brûlante actualité :

La préparation à la retraite

Genève

L'évolution économico-sociale du monde moderne, les prodigieux progrès de la science et de ses multiples disciplines ont abouti en quelques décennies à une remarquable augmentation de l'espérance de vie et, par voie de conséquence, au gonflement impressionnant de l'effectif de la population âgée.

Ce phénomène est loin d'être localisé et il semble que tous les pays, même ceux que l'on désigne pudiquement « en voie de développement », se trouvent devant cette même évolution démographique.

850 aînés de plus chaque année

Si nous nous arrêtons à l'exemple genevois, nous constatons que, depuis dix ans, la population âgée de plus de 65 ans a augmenté, en moyenne, de 850 personnes chaque année. En effet, durant ce laps de temps la population âgée de plus de 65 ans, qui était de l'ordre de 30.165 en 1960, a passé, en 1970, à 38.672 personnes. Le taux de la population âgée genevoise était de 11,7 % par rapport à l'ensemble des 328.438 habitants du canton au 31 décembre 1970.

Il est assez significatif de relever que sur l'ensemble de la population âgée de plus de 65 ans, les femmes représentent près du double de la population masculine (24.362 contre 14.040).

Depuis quelques années, une très nette tendance se dessine en faveur, soit d'un abaissement sensible de l'âge de la retraite (60 ans en France), ou vers une concentration très poussée du temps d'activité sur trois ou quatre jours par semaine, comme cela a été tenté aux USA dans plusieurs compagnies d'assurances, laissant trois ou quatre jours consécutifs de congé aux salariés.

Sans vouloir entrer dans trop de détails, on peut prévoir que, dans l'ensemble, les hommes auront de plus en plus

de loisirs et cela sur une durée de vie qui ne cessera de se prolonger également de plus en plus. Etant donné que l'espérance de vie se situe actuellement entre 72-73 ans, nous voyons l'importance de la fraction de notre vie qui succédera à l'âge de la retraite qu'il faudra bien remplir et, si possible, enrichir et embellir.

Une difficile rupture

On sait que l'âge fatidique de la retraite représente pour beaucoup de gens une rupture avec leur vie et leur environnement professionnels très difficilement supportable. C'est précisément cette grave crise morale due à la mise à la retraite qui a motivé de nombreuses études sociologiques aux Etats-Unis, études qui ont abouti à l'instauration des cours de préparation à la retraite destinés à ceux qui, dans les quatre ou cinq ans à venir, vont affronter les nombreux problèmes inhérents à la mise à la retraite.

Pour les gens non préparés ou mal préparés à cette retraite, la crise morale, psychologique, physique et psychique est déclenchée par une série de phénomènes que l'on peut rappeler très brièvement : la diminution du revenu et ses conséquences sur de nombreux plans, la diminution sinon la perte des liens et des relations professionnels, quelquefois le très grave problème de la prise de conscience de son inutilité, la taciturnité, la morosité, la solitude, etc... qui peuvent aboutir à une série de réactions extrêmement dangereuses et irrémédiables.

Ce sont tous ces éléments et ces facteurs qu'il convient d'analyser et d'étudier pour pouvoir leur apporter une solution.

C'est à dessein que nous avons exagéré la situation afin de mieux faire sentir l'importance de certains éléments essentiellement psychologiques.

L'instauration des cours de préparation à la retraite a pour but, dans une première étape, de susciter une prise de conscience, chez les futurs retraités, des problèmes qu'ils auront à affronter. Ce premier pas franchi, il conviendrait de proposer des solutions à ces mêmes problèmes en attirant l'attention des futurs retraités sur toutes les initiatives qu'ils doivent prendre à la veille de cette retraite pour ne pas se trouver en butte à des difficultés morales et matérielles. Il serait absurde de se laisser abattre par une échéance inéluctable de la vie qui, grâce à une préparation adéquate, peut être vécue avec une très grande sérénité et de grandes joies.

Des cours pratiques

Les cours que notre commission espère organiser à Genève dès l'automne prochain constitueront une expérience assez intéressante. En effet, des contacts ont été établis avec quelques entreprises genevoises qui ont bien voulu encourager leurs collaborateurs qui arrivent près de l'âge de la retraite à participer à ces cours. D'une manière générale, ces derniers seront donnés par des

spécialistes et seront divisés en deux parties. La première sera consacrée à un exposé magistral et la deuxième à un débat où l'on tentera d'instaurer un dialogue aussi fructueux et aussi animé que possible entre les participants au cours et les spécialistes.

Etant donné l'importance du rôle que jouent les épouses des futurs retraités dans cette fraction de la vie commune, celles-ci sont cordialement invitées à participer à ces cours qui ne peuvent que leur faciliter l'approche du troisième âge et de ses problèmes spécifiques.

Nous sommes particulièrement heureux de signaler que l'une des entreprises intéressées par ce cours a d'ores et déjà décidé d'accorder gracieusement une ou deux heures prises sur l'horaire normal de travail à ceux de ses collaborateurs qui s'intéressent à ces cours. Nous espérons que d'autres entreprises adopteront ce même principe. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce sujet après le début de cette première expérience genevoise.

Par ailleurs, une autre expérience sera également tentée, mais au niveau d'un quartier de Genève seulement. De cela aussi, nous aurons l'occasion de parler.

> H. Meykadeh Président de la Commission du Cours de préparation à la retraite

(Note de la Rédaction: Voir aussi dans « Aînés » nº 7 notre interview du Dr Paul TOURNIER, membre de la Commission du Cours, sur le même sujet).

Les oubliés du bout du Lac

Voici, en guise de complément (voir Aînés nº 8), la liste de quelques autres groupements qui font les beaux après-midis du troisième âge genevois:

Club des aînés Migros — rue du Prince 3, mercredi et vendredi 14 h. 30.

Bel automne — Hôtel de Genève, rue des Pâquis 27, mardi après-midi et soir.

Rayon de soleil — (Croix-Rouge genevoise) Ecole des Eaux-Vives, mercredi après-midi (renseignements au 42.77.50 le mardi de 10 h. à 11 h.).

Club œcuménique et culturel — pasteur Bodmer, tél. 34.65.40. Groupements paroissieaux:

Acacias — Automne joyeux, rte des Acacias 21.

Carouge — Mlle Hubert, Charmettes 4, Carouge.

Eaux-Vives — Les Doyens de la Grenade, Grenade 3.

St-Jean — Maison de paroisse, Saint-Jean 24.

Pâquis — Joyeux dimanches, Mlle Necker, rue de Berne 48.

Chêne — Mme Locca, Les Tournalettes, 1211 Conches.

Champel — Ménages aînés, maison de paroisse, av. Bertrand 10

St-Gervais — Bons dimanches, maison de paroisse, rue Dassier 4.

Jonction — pasteur Garin, Acacias 17.

Plainpalais — Mario Léonardi, maison de paroisse, 35, rue de Carouge.



Une ou deux pièces...

Aînée seule, ex-professeur de français, cherche logement 1 ou 2 pièces, confort courant, Lausanne ou environs. Ecrire au journal, chiffre E/292.

Cotisations assurance maladie

La vie est dure, il ne me reste pas beaucoup pour vivre. Je paie une pension, des impôts, des cotisations avec un modeste revenu. Mme A. Mies

Réd. — Approchez-vous de la commission d'impôts de votre district en produisant des justificatifs. Vous vous trouvez peut-être taxée sur une situation financière antérieure, plus privilégiée. Les commissions d'impôts taxent avec les chiffres qu'elles ont. Quant à la cotisation de la caisse maladie, demandez à votre assurance les conditions du subside LEAM (Loi-Encouragement-Assurance-Maladie). Là aussi, il est possible qu'on croie que vous êtes plus « riche » qu'en réalité. Réd.

Une voiture, une fois par mois?

Je vis à la Clairière, Mies. Cette maison, construite depuis un an, abrite 30 pesonnes. Chambre vaste avec toilette, indépendance complète et visites à toute heure. Une seule chose: être à l'heure pour les repas. Si vous êtes dans votre chambre, vous vous trouvez absolument chez vous. Je voudrais tant que des milliers de personnes trouvent un milieu pareil, en pleine campagne. Mais voilà, il manque quelque chose. Situés à 10 km de Genève, nous rencontrons de grandes difficultés pour nous rendre chez l'oculiste ou le pédicure. Les médecins résident à Versoix. Nous avons cherché une personne dévouée possédant une voiture. On nous avait dit: « Il n'y a qu'à demander, on viendra. » Mais au moment du rendez-vous, personne. Qui pourrait s'engager pour un matin ou après-midi, une fois par mois, à date fixe pour que nous puissions prendre des rendez-vous? Merci d'avance!

Mme Augsburger A. (81 ans) La Clairière 1295 Mies

Réd. — Qui? Une demi-journée, une fois par mois. Dans le secteur Mies-Versoix-Genève, cela doit se trouver, que diable! Ou alors il n'y a plus de solidarité. Réd.

surdité

Adressez-vous chez nous pour faire les démarches auprès de L'AIDE COMPLÉMENTAIRE DE L'AVS pour obtenir un appareil de surdité. Nous nous occupons des formalités.

BOUVIER frères

43 bis, avenue de la Gare, 1000 Lausanne, tél. 021/23 12 45

Nom:

Adresse:

Ville:

Age: